

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2025

III- AFFAIRES GENERALES

Rapport n° 2 : Renouvellement de la Convention Territoriale Globale pour les 5 prochaines années (2026/2030)

Madame la Présidente rappelle que la Convention Territoriale Globale (C.T.G.) est un outil contractuel conclu notamment avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) visant à structurer et renforcer la politique sociale territoriale.

La première convention, arrivant à échéance au mois de décembre 2025, a fait l'objet d'un bilan positif partagé entre l'ensemble des partenaires.

Il est aujourd'hui nécessaire de procéder à son renouvellement afin de poursuivre les actions déjà engagées et de mettre en œuvre de nouvelles actions issues notamment du diagnostic de territoire et de la concertation avec la population et les partenaires.

Le Conseil communautaire est appelé à s'engager dans la procédure de renouvellement de la CTG de la Communauté de communes pour une durée de cinq (5) ans (2026/2030).